



COMMUNIQUE DE L'USP du 20 novembre 2018

Plainte de la ministre de la Santé contre des responsables syndicaux

La ministre de la Santé, Madame Agnès Buzyn, a porté plainte, au Conseil de l'Ordre des médecins, contre le Syndicat National des Médecins Remplaçants des Hôpitaux (SNMRH), syndicat qui appelait au boycott des hôpitaux respectant le décret plafonnant la rémunération des remplaçants.

Ainsi, pour contrer une action collective, la ministre de la Santé n'a pas trouvé d'autre angle d'attaque qu'une juridiction d'exception, le Conseil de l'Ordre des médecins !

Nous dénonçons fermement cette atteinte à la liberté syndicale.

Si le nombre de remplacements explose, si les exigences salariales des remplaçants augmentent, c'est en rapport avec un secteur de la santé dominé par le privé et la loi du marché. S'y ajoute une raréfaction des médecins en activité, ainsi qu'une perte d'attractivité des postes de praticiens hospitaliers (perte du sens du métier, austérité qui s'aggrave chaque année, dérive gestionnaire et mercantile des hôpitaux publics).

Nous ne pouvons que relever que ce gouvernement, joue, dans ce conflit avec les médecins remplaçants, « l'arroseur arrosé !

En effet, qui a laissé se faire le rachat de la plupart des cliniques privées, des laboratoires d'analyse, des pharmacies d'officine, par des grands groupes financiers ? Qui a voulu baser la rémunération des hôpitaux publics, pour des activités de service public, sur une course à la TAA qui guide le choix des patients et des prestations vers la seule rentabilité financière ? Qui a pérennisé, pendant trente ans, un numerus clausus malthusien, qui provoque une pénurie généralisée de médecins ? Qui a démantelé les services publics dans les zones rurales et urbaines pauvres (justement celles où pullulent les médecins remplaçants) ?

Qui ? Sinon ce gouvernement et ses prédécesseurs. La ministre ne chercherait-elle pas à faire diversion, face à la colère montante contre sa politique d'austérité lamentable ?

Nous rappelons que les remplacements sont un facteur de destruction massif du soin psychiatrique et doivent être réduits à un strict minimum. De plus, le SNMRH est une organisation ambiguë. Nous dénonçons fermement ses prises de positions xénophobes sur le décret concernant les médecins hors UE et ses positions néolibérales sur le statut de PH. La lutte corporatiste de cette organisation aux prétentions syndicales conduira les intérimaires qui la suivront dans le mur, par l'isolement que cela entraînera.

A l'inverse, nous réclamons :

- le statut unique de PH pour tout médecin hospitalier, avec un coefficient de précarité pour les remplaçants, le maintien du concours de PH et le retour à une nomination centralisée,
- un réinvestissement massif et urgent dans le secteur public de la santé et des autres services publics avec réouverture immédiate de postes, de services, d'hôpitaux et maternités,
- la suppression du numerus clausus et de la sélection dans les études médicales,
- l'arrêt des politiques de précarisation des médecins étrangers en poste dans les hôpitaux publics.

Pour le Conseil national de l'USP,
Patrice Berton,
Demian Contie